



NORTHERN
POLICY INSTITUTE

INSTITUT DES POLITIQUES
DU NORD

Commentaire No. 6 | Août 2015

La chasse à l'ours printanière est-elle une riche idée?

© 2015 Institut des politiques du Nord
Publication de l'Institut des politiques du Nord
874, rue Tungsten
Thunder Bay (Ontario) P7B 6T6

ISBN: 978-1-988472-58-4

Téléphone : (807) 343-8956
Courriel : northernpolicy@northernpolicy.ca
Site Web : www.northernpolicy.ca

Ce rapport a été possible grâce à l'appui de nos partenaires : l'Université Lakehead, l'Université Laurentienne et la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario. L'Institut des politiques du Nord exprime sa grande appréciation pour leur généreux soutien, mais insiste sur ce qui suit :

Les points de vue de ces commentaires sont ceux de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement ceux de l'Institut, de son conseil d'administration ou de ceux qui le soutiennent. Des citations de ce texte, avec indication adéquate de la source, sont autorisées.

Les calculs de l'auteur sont basés sur les données disponibles au temps de publication et sont sujets aux changements.

Traduction par Natalie Melanson-Martin.

Contenu

À propos de l'Institut des politiques du Nord _____ 4

À propos de l'auteur _____ 5

Introduction _____ 6

Bref historique de la chasse à l'ours printanière en Ontario _____ 7

Les ours noirs de l'Ontario pourraient-ils supporter une pression de chasse supplémentaire? _____ 9

L'économie de la chasse printanière _____ 12

L'importance sociale des ours noirs _____ 14

Recommandations _____ 15

Références _____ 16

Qui nous sommes _____ 18

À propos de l'Institut des politiques du Nord :

L'Institut des politiques du Nord est le groupe de réflexion indépendant de l'Ontario. Nous effectuons de la recherche, accumulons et diffusons des preuves, trouvons des opportunités en matière de politiques, afin de favoriser la croissance et la durabilité des collectivités du Nord. Nous avons des bureaux à Thunder Bay et à Sudbury. Nous cherchons à améliorer les capacités du Nord ontarien de prendre l'initiative en politiques socioéconomiques qui ont des répercussions sur l'ensemble du Nord ontarien, de l'Ontario et du Canada.

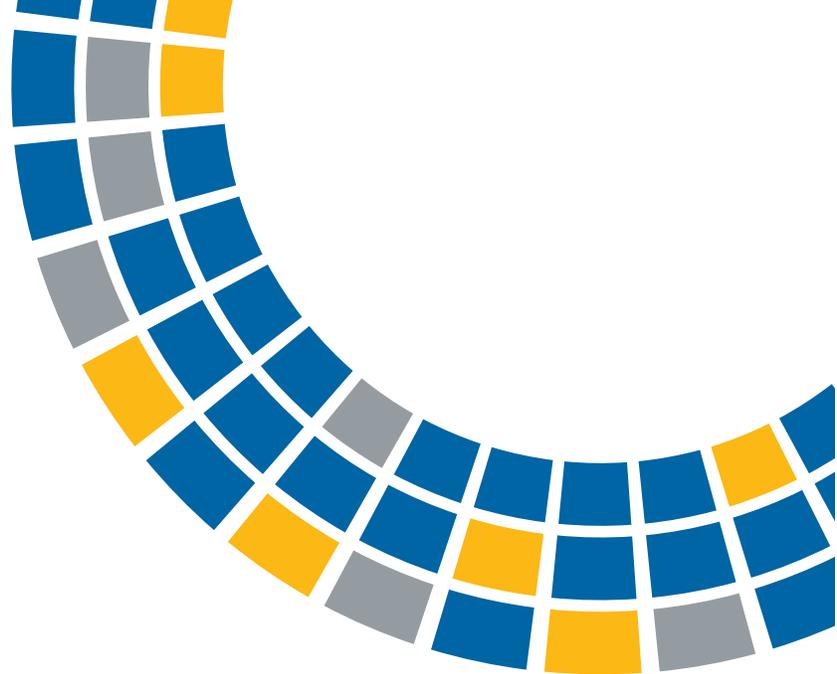
Vision

Un Ontario du Nord en croissance, durable et subvenant à ses propres besoins. Un Nord ontarien ayant la capacité non seulement de trouver des opportunités mais de les mettre à profit, seul ou à l'aide de partenariats intelligents. Un Nord ontarien qui contribue à la fois à sa propre réussite et à celle des autres.

Mission

L'Institut des politiques du Nord est un institut des politiques indépendant. Il existe aux fins suivantes :

- développer et promouvoir des options proactives, fondées sur des preuves et pilotées par des objectifs, qui permettent d'approfondir la compréhension des défis uniques du Nord ontarien et assurent le développement ainsi que la prospérité économique durables du Nord ontarien;
- faire de la recherche et de l'analyse en rapport avec ce qui suit :
 - » les politiques existantes et nouvelles, pertinentes pour le Nord ontarien;
 - » les tendances économiques, technologiques et sociales qui affectent le Nord ontarien;
- formuler et défendre des politiques qui bénéficient au Nord ontarien et aux collectivités des Premières Nations;
- servir à des fins complémentaires et compatibles avec ces objectifs.



Valeurs

Objectivité : L'Institut des politiques du Nord est un organisme constitué en personne morale, qui est non partisan et sans but lucratif; il procède à des évaluations équitables, équilibrées et objectives des enjeux politiques dans le contexte de l'ensemble du Nord ontarien.

Pertinence : L'Institut des politiques du Nord favorisera de la recherche pratique et appliquée portant sur les problèmes existants ou nouveaux ainsi que sur les répercussions immédiates et futures pour le Nord ontarien, en tenant compte des thèmes et objectifs du Plan de croissance pour le Nord de l'Ontario 2011.

Collaboration: L'Institut des politiques du Nord reconnaît la valeur des contributions multidisciplinaires, multiculturelles et d'intervenants multiples lorsqu'il s'agit de l'avancement collectif du Nord ontarien; il travaille dans le cadre d'une approche inclusive et de collaboration, afin d'offrir aux décideurs une gamme complète d'options politiques.

Coordination: L'Institut des politiques du Nord complétera les efforts de recherche des établissements postsecondaires et des organismes non gouvernementaux du Nord ontarien; il explorera aussi les occasions de déployer des efforts coordonnés favorisant le mandat de l'Institut des politiques du Nord.

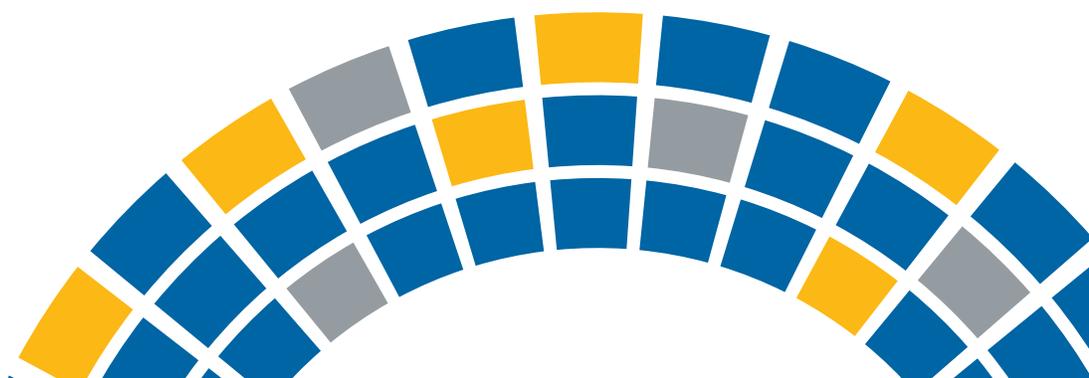
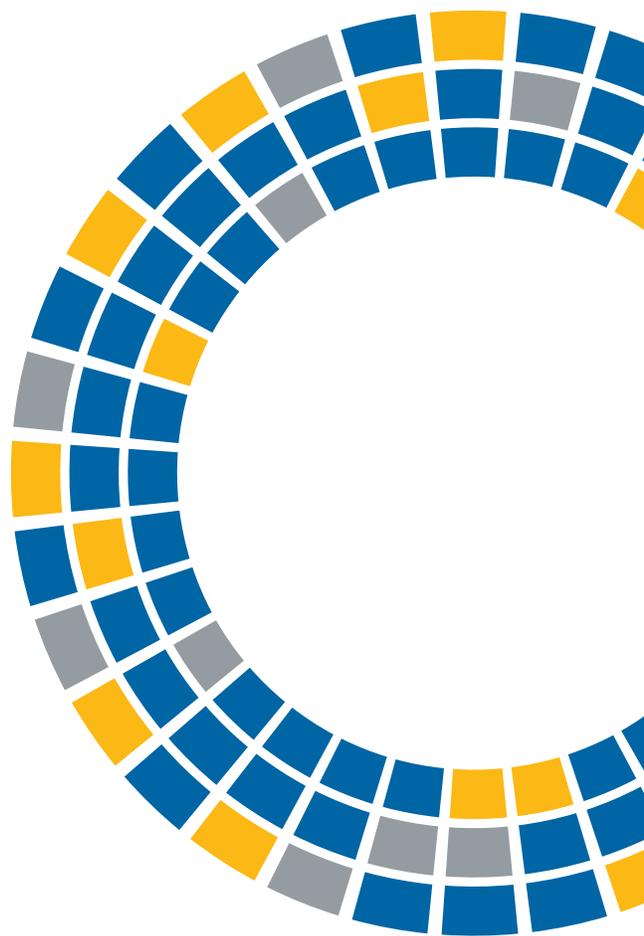
Accessibilité: Les travaux de l'Institut des politiques du Nord seront accessibles au public, afin de stimuler l'engagement de celui-ci et de dialoguer avec lui; ils serviront à promouvoir les points de vue liés aux intérêts du Nord ontarien et de sa population.

À propos de l'auteur **Mike Commito**



Mike Commito rejoint l'Institut des politiques du Nord comme analyste des politiques en Juin 2015. Il compte plus de sept années d'expérience dans la recherche et l'écriture de l'histoire des questions de gestion des ressources naturelles qui affectent le nord de l'Ontario, allant de la foresterie à la gestion de la faune.

Mike est diplômé de l'Université Laurentienne avec un BA (2008) et une maîtrise (2010) en histoire. Il a récemment terminé son doctorat en histoire canadienne de l'Université McMaster.



Introduction

En novembre 2013, le ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario¹ proposait un programme pilote de chasse à l'ours printanière ayant pour but d'améliorer la sécurité du public et d'atténuer les conflits entre les ours et les humains dans le Nord de l'Ontario. Du 1er mai au 15 juin en 2014 et en 2015, le programme pilote constituait la première chasse à l'ours printanière dans la province depuis qu'elle avait été indéfiniment abolie en 1999. Le projet de deux ans était axé sur les huit unités de gestion de la faune (UGF) rattachées aux cinq plus grandes populations du Nord : North Bay, Sault Ste. Marie, Sudbury, Timmins et Thunder Bay.

Historiquement, ces cinq régions, qui comprennent les villes les plus peuplées du Nord, rapportent un nombre important de conflits entre êtres humains et ours, suscitant une remise en question des véritables motivations du gouvernement provincial (Walkom, 2014). Les défenseurs du bien-être des animaux ont jugé que la chasse à l'ours printanière était cruelle et inutile, en précisant que le moment de la chasse mettait inutilement les ours et leurs petits en danger. Bob Barker, animateur de jeux télévisés et défenseur des droits des animaux, s'est prononcé sur la question, disant que la chasse était un « massacre légalisé » (Romans, 2014). D'autres, y compris des biologistes, ont également été en désaccord avec le projet pilote, rejetant l'argument du gouvernement concernant la sécurité publique. Selon eux, la science suggère que les conflits entre humains et ours découlent souvent de la nécessité de trouver des sources alternatives de nourriture pour ces derniers lorsqu'il y a une pénurie d'aliments dans leur milieu naturel, et qu'on ne peut remédier à ceci en augmentant la chasse (Hamr et coll., 2015).

Inversement, cette nouvelle a été accueillie par de nombreux partis. Certains percevaient la chasse comme une façon légitime de gérer la population d'ours, alors que d'autres, particulièrement les chasseurs, la voyaient positivement comme une volonté de la rétablir à son état antérieur (Coyle, 2014). Par contre, à court terme, plusieurs étaient insatisfaits, car le projet pilote était limité aux chasseurs résidents et ne pourrait donc pas contribuer à l'économie du Nord en recrutant des chasseurs non-résidents.² Néanmoins, plusieurs ont accueilli le projet pilote dans son état actuel, choisissant de le voir comme le début d'un processus.

Maintenant que le projet pilote est terminé, le gouvernement provincial a quelques options: implémenter un nouveau projet pilote, rétablir une chasse à l'ours printanière qui inclurait les chasseurs non-résidents, ou le suspendre indéfiniment. Selon des résultats préliminaires datant de janvier 2015, 847 chasseurs ont tué 193 ours pendant la première saison du projet pilote (CBC, 2015). Bien que les résultats de la saison de 2015 ne soient pas encore disponibles, plusieurs poussent déjà le gouvernement à rétablir la chasse dans une pleine capacité. Bruce MacDonald, un pourvoyeur de Temagami, voudrait que le projet pilote soit « prolongé pendant quelques années et ensuite peut-être ouvert aux touristes étrangers » (CBC, mai 2015). Plus récemment, l'Ontario Federation of Anglers and Hunters (OFAH) a fait écho à cette pensée, suggérant que « la gestion appropriée de l'ours noir en Ontario nécessite la chasse et au printemps, et à l'automne » [traduction] (OFAH, 2015). Le biologiste principal de la faune, Mark Ryckman, a aussi publiquement affirmé que « nous [l'OFAH] insistons sur le rétablissement complet de la chasse à l'ours printanière telle qu'elle existait auparavant » [traduction] (Steel, 2015).

Le gouvernement provincial actuel et ceux de l'avenir devront manipuler avec soin la question de la chasse à l'ours printanière. En la rétablissant sous la guise d'un programme de sécurité publique, on risque de susciter la dérision de la communauté scientifique; elle ne réduira pas les conflits entre ours et humains, car ceux-ci sont surtout provoqués par les pénuries alimentaires naturelles. Si on la présentait comme une mesure de stimulation économique, cela attirerait la critique de certains qui croient que les animaux ne devraient pas être traités comme une ressource. En la considérant selon une perspective historique et économique, le gouvernement provincial devrait réintroduire la chasse à l'ours printanière avec une composante non-résidente sur une base d'essai, ce qui représenterait un avantage économique pour l'Ontario. Cette initiative ne serait pas incompatible avec la viabilité à long terme de l'animal, puisque la population provinciale de l'ours noir pourrait supporter les chasses supplémentaires. Mais cette politique n'est pas sans embûche. Même si le rétablissement de la chasse à l'ours printanière ne menace pas la viabilité à long terme de l'espèce, la saison elle-même représente un risque accru pour les ours et leurs petits. Conséquemment, les avantages économiques potentiels de la chasse doivent être considérés de concert avec les retombées sociales et politiques qui en pourraient découler.

1 Suite à l'élection générale en juin 2014, le gouvernement provincial a changé le nom du ministère des Ressources naturelles à celui de ministère des Ressources Naturelles et des Forêts.

2 En Ontario, un chasseur non-résident est défini comme étant « une personne dont la résidence principale n'est pas en Ontario ou qui n'a pas demeuré dans cette province pendant au moins six mois consécutifs au cours des 12 mois qui précèdent immédiatement sa demande de permis ». <https://www.ontario.ca/fr/page/permis-de-chasse-non-residents-de-lontario>

Bref historique de la chasse à l'ours printanière en Ontario

Bien que la chasse à l'ours printanière en Ontario soit controversée depuis le milieu des années 1990, elle date depuis beaucoup plus longtemps. Son histoire débuta en 1937, lorsque le gouvernement ontarien implanta une saison printanière pour les chasseurs non-résidents, surtout américains, comme moyen d'encourager le tourisme et de contrôler la population d'ours noirs. Les résidents ontariens pouvaient aussi chasser l'ours noir, à condition d'avoir un permis d'armes à feu valide, mais à cette époque seulement les non-résidents étaient obligés d'acheter un permis saisonnier. À mesure que la popularité de la chasse à l'ours printanière augmenta parmi les chasseurs non-résidents, la province s'orienta vers un programme de primes pour les résidents entre 1942 et 1961. Ce programme désignait légalement l'ours noir comme un animal nuisible et fournissait à certains Ontariens une incitation financière pour les abattre.³

Suite à la Seconde Guerre mondiale, l'enthousiasme des non-résidents pour ce sport continua d'augmenter, mais ce n'est qu'en 1961 que la province désigna l'ours noir comme un gibier. À ce stade, le programme de primes fut abandonné, les ours gagnèrent davantage de protection en tant que gibier, et la chasse par les résidents et les non-résidents fut assujettie à une plus grande surveillance réglementaire. Au cours de la deuxième moitié du vingtième siècle, la chasse à l'ours devint synonyme de touriste chasseur non-résident, surtout au printemps.

En 1987, le gouvernement provincial reconnut formellement l'importance que représentaient les chasseurs non-résidents de l'ours noir pour le tourisme et l'industrie des pourvoiries lorsqu'il adopta une loi exigeant que ceux-ci utilisent les services d'un pourvoyeur autorisé, injectant ainsi des fonds supplémentaires dans l'économie ontarienne. Cette retombée supplémentaire ne se limitait pas aux services d'hébergement et de chasse; elle incluait également les frais de camping, de nourriture, de voyage, d'équipement de chasse, de taxidermie, de boucherie et d'exportation de l'animal (Commito, 2015). En 1989, le Ministère introduisit aussi des zones de gestion de l'ours (ZGO) afin de mieux réglementer la récolte des non-résidents sur les terres de la couronne. Dorénavant, on assignait aux entreprises touristiques des sections spécifiques de terre, soit les ZGO, où elles pouvaient fournir des services exclusifs de chasse

aux non-résidents. Sous cet accord, les pourvoyeurs payaient au gouvernement un permis annuel de 2 \$ par kilomètre carré selon la taille de leur ZGO (Armstrong, 2003). Bien que cette somme semble modique, certaines zones de gestion de l'ours étaient énormes, représentant ainsi une nouvelle source de revenus pour le gouvernement.

Il est difficile de préciser le moment exact où la chasse à l'ours printanière en Ontario a commencé à connaître de l'opposition pendant les années 1990. Mais c'est sans doute le journaliste du *Globe and Mail*, Michael Valpy, qui fit progresser le dialogue lorsqu'il commença à traiter du sujet dans sa chronique entre 1993 et 1995.⁴ Après que Valpy eut écrit quelques diatribes contre la chasse printanière, des personnalités éminentes telles que l'industriel Robert Schadt et des organismes incluant l'Alliance animale du Canada, la Fédération of Ontario Naturalists (maintenant Ontario Nature), et le Fonds international pour la protection des animaux sont entrés dans la mêlée et ont collaboré pour faire annuler la chasse.

La campagne subséquente porta sur l'éthique du piégeage, et plus important, sur les erreurs fréquentes d'identification du sexe des ours menant à la mort accidentelle, mais illégale d'ourses allaitantes. Une fois orphelins, la grande majorité des oursons, toujours dépendants de leur mère, succombent à leur sort, que les groupes de l'opposition considèrent comme inutilement cruel. Au moyen d'une variété de propagande allant des cartes postales aux manifestations, les groupes opposés à la chasse commencèrent à exercer des pressions pour que le gouvernement apporte des changements. Malgré l'opposition croissante, le ministère des Ressources naturelles affirmait toujours que le printemps était la « meilleure saison pour chasser l'ours ».⁵

Mais à la fin de 1998, après des années de protestations, il était clair que la question de la chasse à l'ours printanière n'allait pas disparaître pour le gouvernement provincial. Ne souhaitant pas de distraction potentielle pendant une année électorale, l'ancien premier ministre Mike Harris annonça formellement le 15 janvier 1999 que le ministère imposerait un moratorium sur la chasse, afin surtout

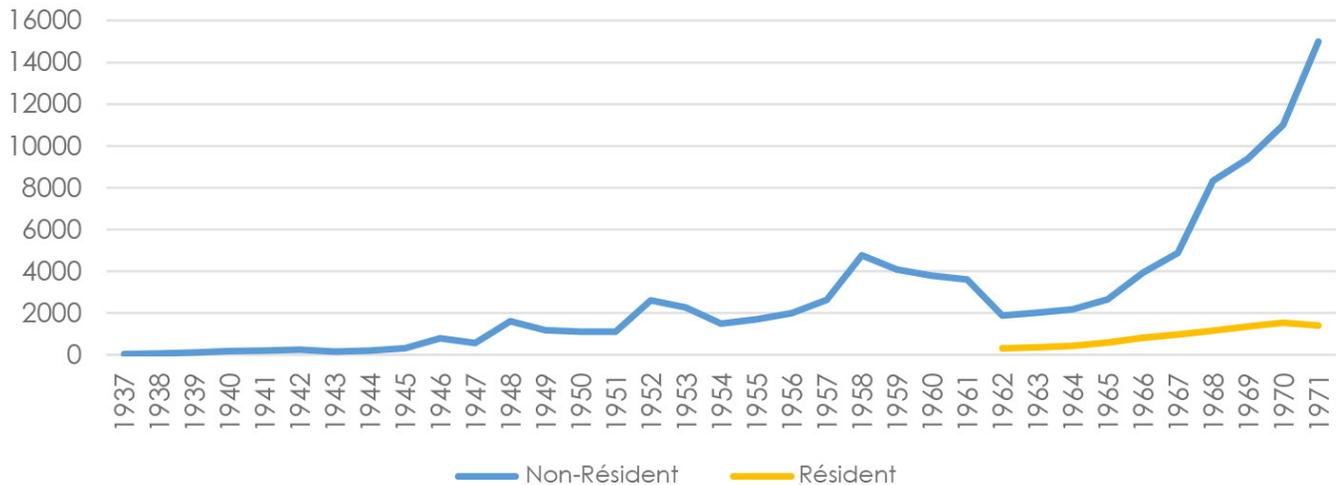
3 La prime pouvait seulement être réclamée dans les zones agricoles et semi-agricoles de la province. Les ours adultes valaient 10 \$ et après 1946, les oursons pouvaient être réclamés pour 5 \$.

4 La première chronique de Valpy sur ce sujet était « It's like shooting bears in a barrel », *Globe and Mail*, 10 mars 1993, A2.

5 Archives of Ontario, RG 1-8, Correspondence of the Ministry of Natural Resources, Spring Bear Hunt Letters, Temporary Box (B819594).

Figure 1

Nombre de permis vendus en Ontario pour la chasse à l'ours printanière, résidents et non-résidents, 1937-1971



Source : Compilé à partir des rapports annuels du Ontario Department of Game and Fisheries, 1937-1946, du Department of Lands and Forests, 1946-1961, et du Division of Fish and Game, 1961-1971.

d'apaiser les inquiétudes face aux oursons orphelins (Mackie, 1999). La réaction des Nord-Ontariens fut extrêmement négative. Les membres de la communauté de la chasse, surtout les pourvoyeurs et les guides, ont crié à l'injustice, jugeant que la décision avait des motifs politiques. Hugh Carlson, le président de la Northern Ontario Tourist Outfitters Association (NOTO), argumenta que de toute évidence, la décision était de nature politique et émotionnelle, et non pas biologique (Girard, 1999). Jusqu'à 400 pourvoyeurs furent touchés par l'annulation soudaine de la chasse et les communautés nord-ontariennes perdirent les revenus touristiques qui y étaient associés et qui avaient généré des millions de dollars annuellement. Roxann Lynn, propriétaire du Moose Horn Lodge à Chapleau, rappela l'impact sur son entreprise, racontant au Timmins Press qu'environ 30 à 40 chasseurs américains se rendaient à son établissement chaque printemps pour la chasse à l'ours, dépensant chacun environ 2000 \$ US⁶ au cours de leur semaine dans le Nord (Kelly, 1999). Au cours d'une saison de six semaines où les pourvoyeurs tels que Lynn recevaient 30 chasseurs, ceci aurait représenté un chiffre d'affaires de presque 80 000 \$ US.

En 2002, un groupe de travail, soit le Comité d'étude sur les ours nuisibles, fut créé par le gouvernement afin d'enquêter sur les allégations que l'annulation de la

chasse printanière avait mené à une augmentation de la population d'ours et à une hausse soudaine du nombre de conflits entre ours et humains. Le rapport du comité, diffusé en août 2003, ne trouva aucun lien entre l'annulation de la chasse et l'augmentation des conflits entre ours et humains. De plus, ses résultats ne purent vérifier que la chasse à l'ours printanière « contrôle, limite ou diminue la fréquence des comportements nuisibles de l'ours noir » (Comité d'étude sur les ours nuisibles, 2003). Néanmoins, le comité plaida pour un rétablissement partiel de la chasse à l'ours printanière pour des raisons socio-économiques, mais cette recommandation ne vit jamais le jour. Les questions écologiques (réelles ou perçues) et économiques découlant du moratorium de 1999 demeurent controversées dans le Nord parmi ceux qui cherchent toujours quelque redressement.

⁶ On doit noter qu'en 1999, le dollar américain valait 1,4857 CAD, ce qui signifiait que les pourvoyeurs acceptant des clients américains rapportaient considérablement plus d'argent (Antweiler, 2015).

Les ours noirs de l'Ontario pourraient-ils supporter une pression de chasse supplémentaire?

En 2009, l'estimation officielle du ministère des Ressources naturelles situa le nombre d'ours noirs en Ontario entre 75 000 et 100 000, mais selon des recherches plus récentes menées par Dr Martyn Obbard, ce chiffre se situerait plutôt entre 85 000 et 105 000.⁷ Ceci indiquerait donc que la population d'ours noirs se porte fort bien et que l'Ontario en possède la deuxième plus grande après la Colombie-Britannique (Taylor, 2006). En matière de seuils de récolte, le ministère des Ressources naturelles a déclaré antérieurement que le taux provincial de récolte durable annuelle se situait à environ 10 pour cent de la population (Backgrounder, 2009). Il est important de noter que la dynamique des populations d'ours noirs est très différente d'une zone forestière à l'autre. Par conséquent, alors que le taux de récolte de 10 pour cent s'applique généralement à toute la province, ce chiffre serait trop élevé pour certaines parties de la forêt boréale ontarienne. Il faudrait donc tenir compte de ces écarts locaux en ce qui concerne les taux de récolte acceptables.⁸ Au cours des huit années précédant l'annulation de la chasse printanière, on estime qu'une moyenne de 6783 ours ont été récoltés chaque année par les chasseurs résidents et non-résidents. Environ 60 pour cent de cette récolte annuelle a été effectuée pendant la saison de chasse printanière, surtout par des chasseurs non-résidents (Backgrounder, 2009). Au cours des quatorze dernières saisons, entre 1999 et 2012, on estime que le taux combiné de récoltes légales des trappeurs et des chasseurs se situe à environ 75 754 ours noirs. Cela indique une moyenne annuelle prévue de 5411, accordant donc à l'Ontario une gamme de récolte acceptable de 5 à 6 pour cent de la population

totale.⁹ De 1999 à 2013, 62 pour cent de la récolte estimée d'ours noirs appartenait aux chasseurs non-résidents. Même en l'absence d'une chasse printanière, le touriste-chasseur non-résident demeure le moteur le plus important de la récolte de chasse à l'ours noir dans la province.

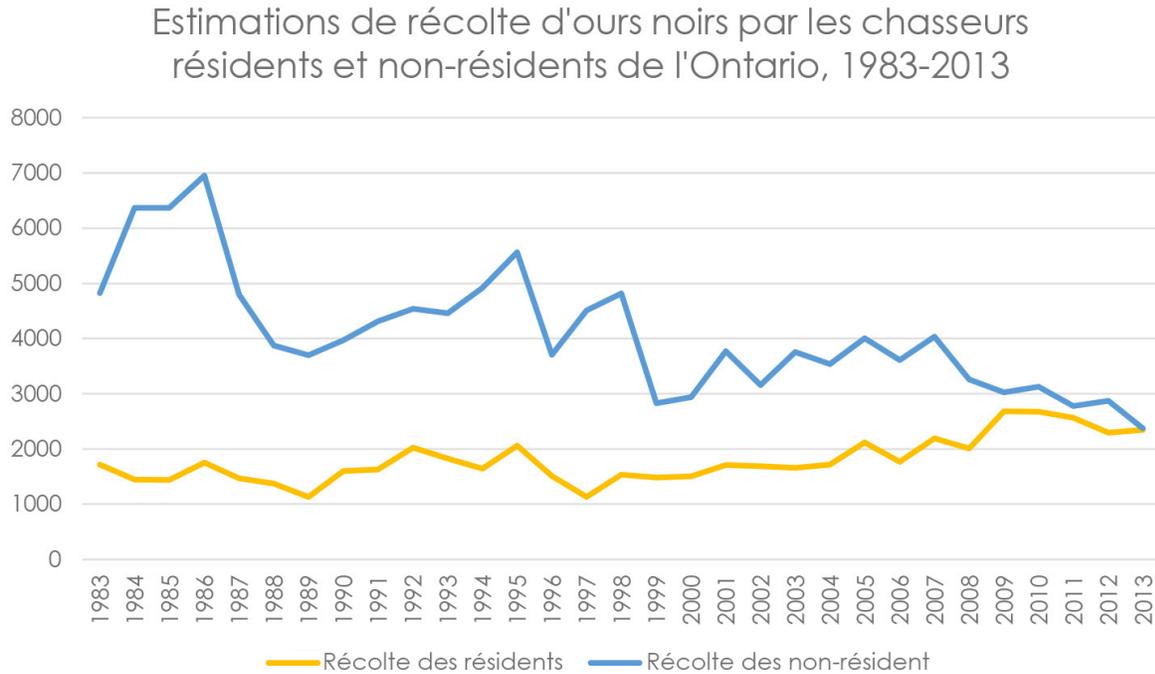
D'après les estimations d'abondance actuelles pour la province, l'ours noir de l'Ontario pourrait supporter la pression de chasse supplémentaire que représenterait la restauration de la chasse printanière. Toutefois, les ours noirs vivent longtemps et leur taux de reproduction est faible, ce qui rend leur population sensible à la surexploitation. Conséquemment, les moyens de les gérer doivent être soigneusement examinés afin d'assurer leur viabilité à long terme, surtout si l'on considère que le taux de croissance de leur population est particulièrement affectée par les taux de mortalité et de survie des ourses adultes » (Backgrounder, 2009). Une des inquiétudes principales concernant une chasse printanière est le potentiel de créer des oursons orphelins. Cette question, qui fait écho chez de nombreuses personnes dans la province, aurait été le facteur déterminant ayant mené à l'annulation de la chasse en 1999. Alors qu'il est illégal d'abattre une ourse accompagnée d'un ourson pendant la saison du printemps, il est possible d'en apercevoir une sans petit sur un site de chasse. Comme résultat, un chasseur pourrait mal identifier le sexe de l'animal et tuer par inadvertance une ourse mère, laissant ainsi les oursons orphelins et augmentant significativement leur taux de mortalité (Morrison, 1996). Étant donné la vulnérabilité des oursons au printemps et l'importance des femelles au recrutement de la population, tout rétablissement de la saison printanière devrait être constitué uniquement de la récolte des mâles. Bien que les erreurs d'identification du sexe pourraient toujours se produire, l'amende pour avoir abattu une ourse, surtout en période d'allaitement, devrait être augmentée considérablement en vertu de la Loi de 1997 sur la protection du poisson et de la faune. De plus, on recommande que la province revoie certaines des suggestions émises dans le rapport du Comité d'étude

7 L'estimation de 85 000 à 105 000 est basée sur un projet de plusieurs années (2004-2011) où Dr Martyn Obbard, Dr Eric How et Dr Christopher Kyle ont développé des estimations spécifiques aux UGF sur le territoire chassable d'ours noirs en Ontario en utilisant l'analyse d'ADN à partir d'échantillons de poils laissés sur des pièges à poils. Les articles suivants expliquent en détail la conception et l'approche analytique de ce projet, mais ne font pas explicitement référence à l'estimation d'abondance de 85 000 à 105 000. L'article citant ce chiffre est actuellement en cours de préparation et sera publié sous peu. Veuillez voir Martyn E. Obbard, Eric J. Howe, et Christopher J. Kyle, « Empirical comparison of density estimators for large carnivores, » *Journal of Applied Ecology* 47 (2010): 76-84 et Eric J. Howe, Martyn E. Obbard, et Christopher J. Kyle, « Combining data from 43 standardized surveys to estimate densities of female American black bears by spatially explicit capture-recapture, » *The Society of Population Ecology* 55 (June 2013): 595-607.

8 Ceci fait partie d'une discussion par courriel entre l'auteur et un chercheur scientifique du Programme de surveillance de la faune et de recherche du ministère des Richesses naturelles et des Forêts..

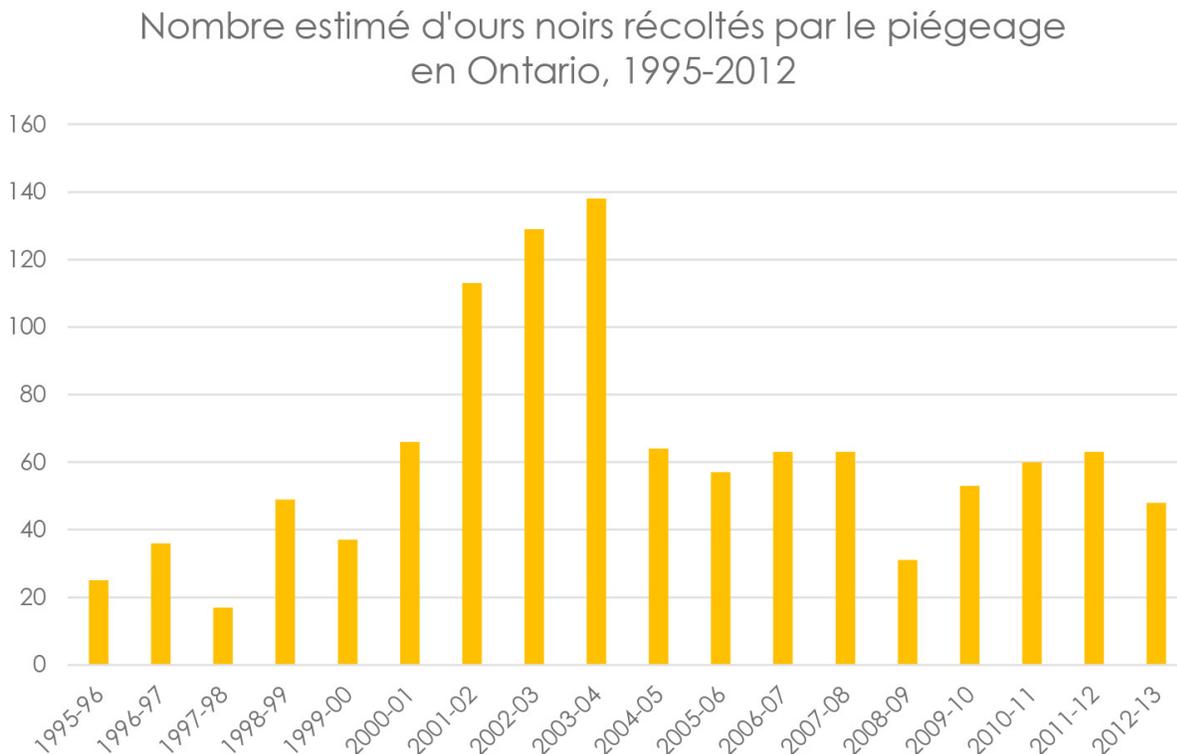
9 Il est important de noter que les chiffres sur la récolte sont fondés sur des extrapolations à partir de questionnaires provinciaux remplis par des chasseurs d'ours. Ces questionnaires sont obligatoires pour les chasseurs non-résidents et résidents depuis 1987 et 2006, respectivement. Ces chiffres ne sont pas définitifs et pourraient donc faire l'objet d'erreurs statistiques. Les rapports de fin de saison pour le piégeage sont exigés par la loi depuis 1998-1999..

Figure 2



Source : Ces chiffres ont été fournis par la Section de la faune du ministère des Ressources naturelles et des Forêts de l'Ontario. Les chiffres de récolte sont des extrapolations à partir de questionnaires provinciaux sur la chasse à l'ours et pourraient donc contenir des erreurs statistiques. Ils ont été arrondis au nombre entier le plus proche. Les questionnaires pour chasseurs sont obligatoires pour les non-résidents depuis 1987 et volontaires pour les résidents depuis 2005.

Figure 3

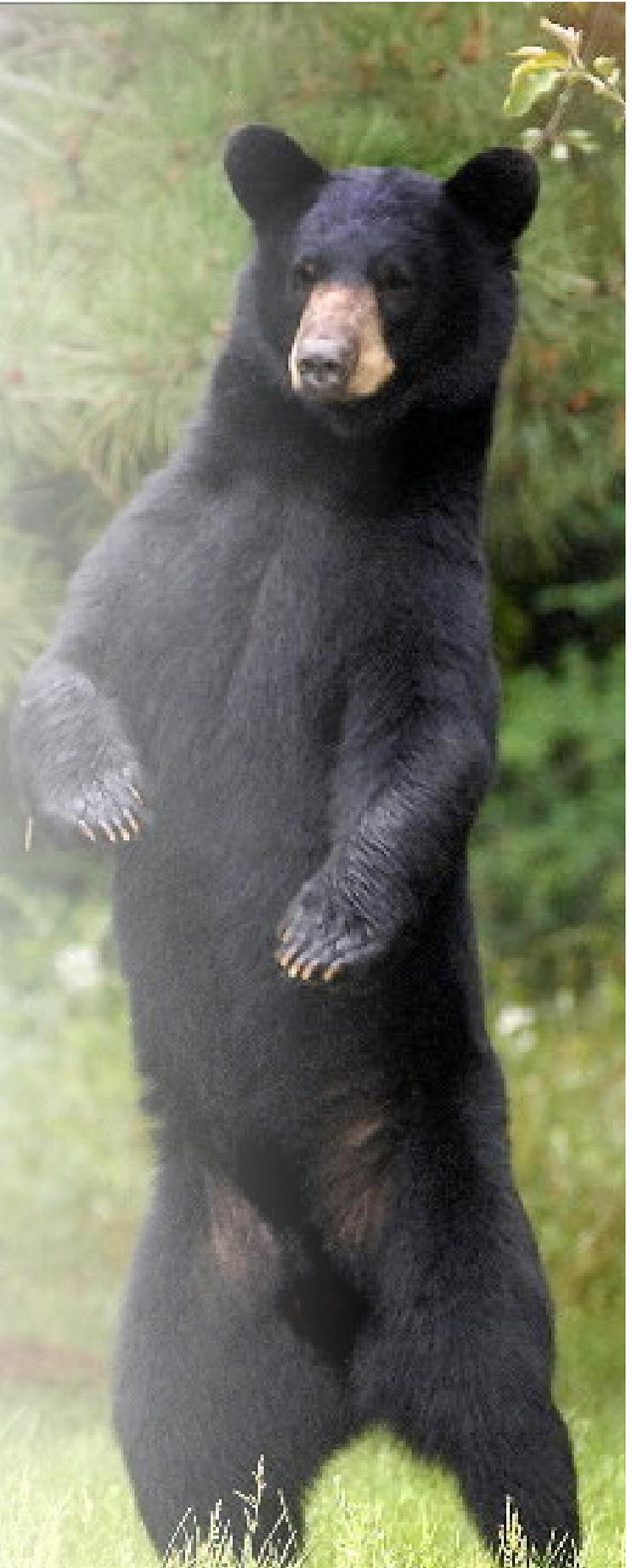


Source : Ces chiffres ont été fournis par la Section de la faune du ministère des Ressources naturelles et des Forêts de l'Ontario. Ces chiffres incluent les ours abattus ou piégés sous un permis de piégeage. Les rapports de fin de saison pour le piégeage d'ours noirs sont obligatoires depuis 1998-1999.

sur les ours nuisibles de 2003, qui ont été adaptées pour créer des garanties potentielles pour une éventuelle chasse printanière. Ces suggestions devraient inclure :

- *Le développement et la mise en œuvre d'une formation obligatoire sur la chasse à l'ours.* Ceci fournirait aux chasseurs éventuels une éducation et des outils appropriés pour distinguer les ours femelles des ours mâles ainsi que des renseignements additionnels sur les règlements, les techniques, et les mesures de sécurité de la chasse. Cette formation pourrait être calquée sur le cours actuel pour la chasse à la dinde en Ontario.
- *Obliger les chasseurs à chasser les ours avec des appâts, surtout des appâts suspendus.*¹⁰ Bien que certains perçoivent la tactique des appâts comme un dilemme éthique et sportif, leur utilisation permettrait aux chasseurs de mieux identifier le sexe d'un ours noir. En 2008, Dr Martyn Obbard et une équipe de chercheurs ont publié une étude sur les avantages potentiels des appâts suspendus dans ce contexte. Ils en ont conclu que le nombre d'ourses abattues sur les sites d'appâtage suspendu était semblable à celui des sites d'appâtage au sol, mais que jumelée à une formation, la méthode des appâts suspendus pourrait avoir du mérite.
- *Raccourcir la chasse à l'ours d'automne.* La saison de chasse de l'automne avait été prolongée en 1999 et 2004 afin d'apaiser les chasseurs et les pourvoyeurs après l'annulation de la chasse printanière. La prochaine saison d'automne dure 11 semaines (du 15 août au 31 octobre) dans la plupart des UGF du Nord de l'Ontario et 11 à 12 semaines (du 1er ou du 8 septembre au 30 novembre) dans les UGF de l'Ontario du Sud-Est et du Sud-Ouest qui offrent des occasions de chasse à l'ours noir. Si la chasse printanière est réintroduite, la saison de chasse de l'automne pourrait être raccourcie afin d'éviter le potentiel de chasse excessive. On recommande donc que la longueur de la saison de l'automne soit réévaluée, surtout la date de début, afin de limiter les pressions de chasse continues sur l'animal.

10 Comme son nom l'indique, l'appâtage suspendu consiste à accrocher un appât au-dessus du sol. Contrairement aux sites traditionnels au sol, l'appâtage suspendu oblige l'animal à se lever sur ses pattes arrière pour accéder à la nourriture, permettant ainsi au chasseur de mieux voir l'animal afin de déterminer son sexe.



L'économie de la chasse printanière

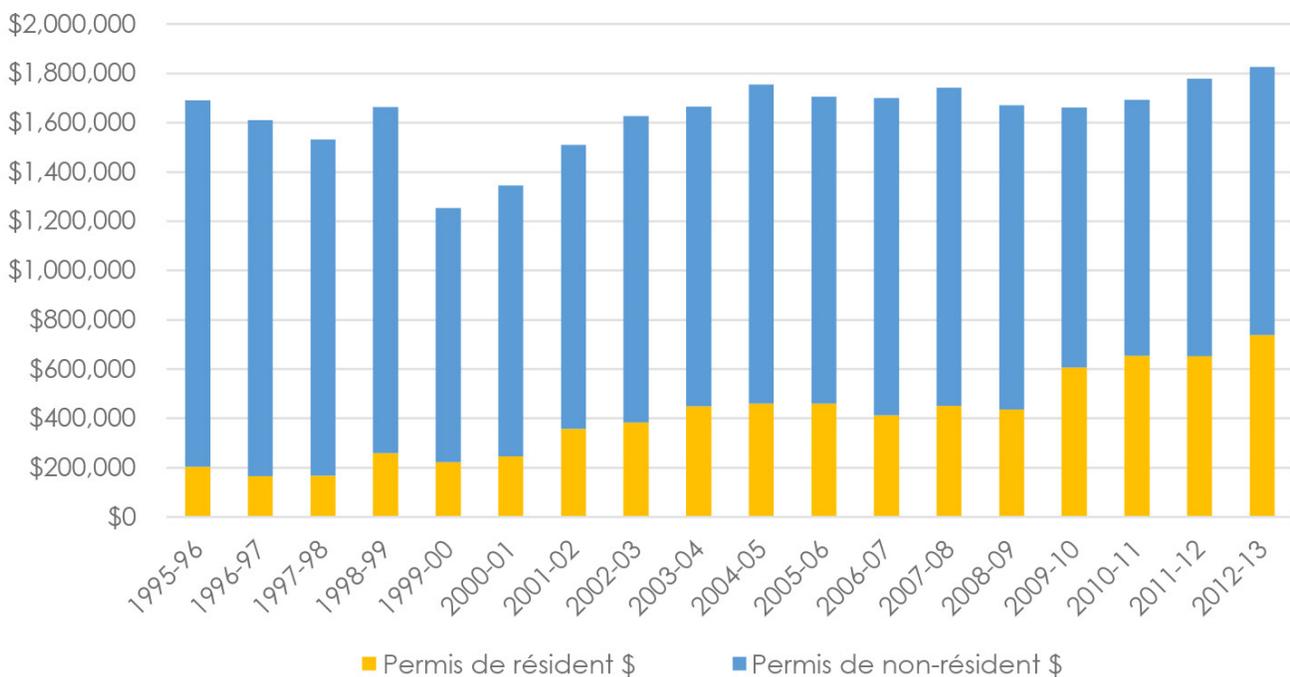
L'histoire démontre que la chasse à l'ours par les non-résidents, principalement par les Américains, a été une entreprise importante pour les pourvoyeurs et les guides dans le Nord de l'Ontario, particulièrement durant la saison de chasse printanière (1937 à 1998). À la suite du moratoire en 1999, les chasseurs résidents et non-résidents ont participé à des saisons de chasse d'automne prolongées. Les données les plus récentes du ministère des Richesses naturelles et des Forêts ont placé le nombre de chasseurs non-résidents et résidents à 16 378 et 4 843, respectivement. Selon les coûts des permis pour la saison de 2012, cela constitue des ventes estimées à 1 825 693 \$. Entre 1999 et 2012, les chasseurs résidents et non-résidents ont dépensé 6,5 millions et 16,4 millions de dollars respectivement sur des permis de chasse à l'ours d'automne. Un simple coup d'œil sur les ventes de permis nous permet de voir clairement que ce sont les non-résidents qui injectent toujours le plus d'argent dans la province quand il s'agit de chasse à l'ours.

Afin de calculer le montant total d'argent injecté dans

l'économie provinciale par les chasseurs résidents et non-résidents, le ministère des Ressources naturelles et des Forêts de l'Ontario avait distribué un sondage sur le profil socio-économique des chasseurs (Enquêtes postales provinciales). D'après les réponses aux questionnaires ainsi que les extrapolations tirées des ventes de permis, le Ministère estime les dépenses totales effectuées par tous les chasseurs (y compris les frais de permis). En 1997, lors de la dernière enquête a été menée durant l'époque de la chasse à l'ours printanière, on estime que les résidents et les non-résidents ont dépensé, respectivement, 5,1 millions et 25,2 millions de dollars pendant les saisons de l'automne et du printemps, comptant un total combiné de 30,3 millions (Backler et Graveline, 2003). Depuis l'annulation, les enquêtes menées en 1999 et en 2000 révèlent une baisse des dépenses totales de chasse à l'ours noir. En 1999, la première année sans chasse à l'ours printanière, le Ministère a estimé que les dépenses par les non-résidents avaient baissé de la moitié, soit à 14,3 millions de dollars, depuis l'enquête menée en 1997. Les chasseurs résidents et non-résidents

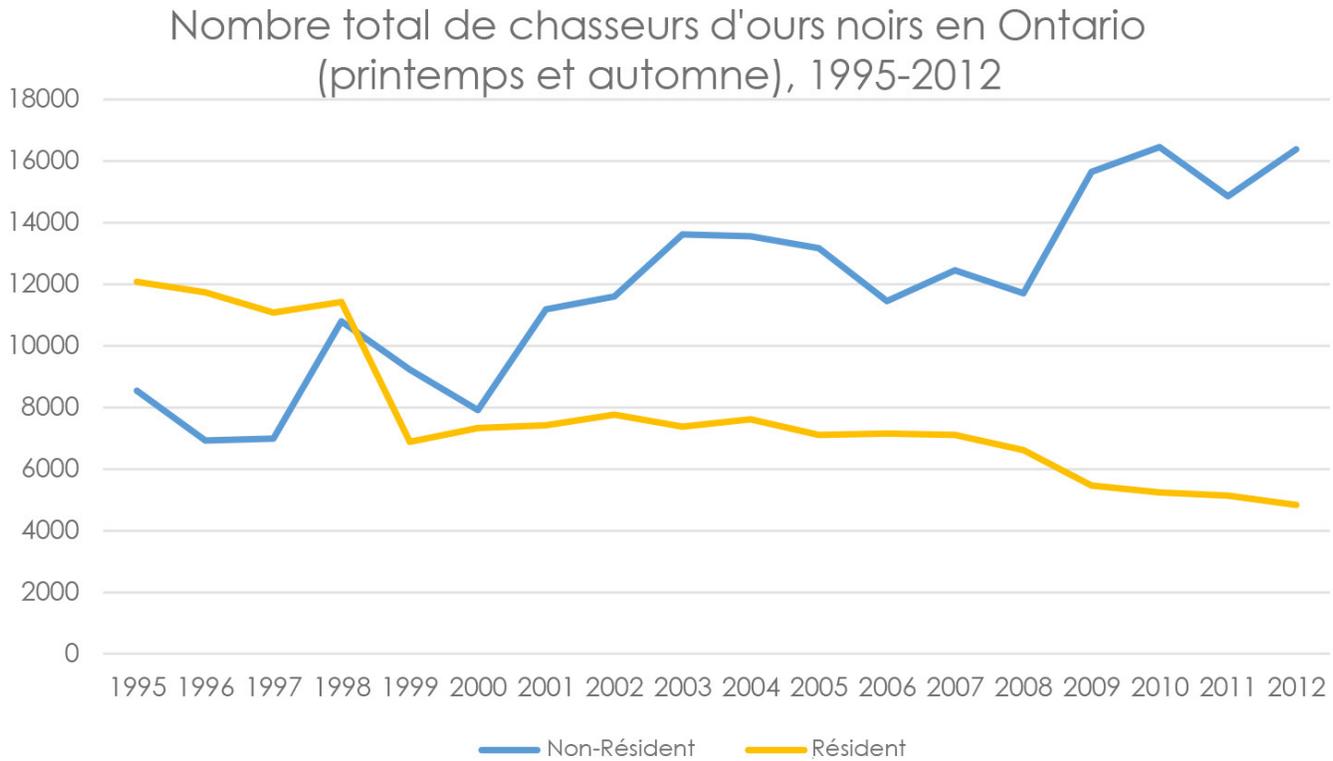
Figure 4

Ventes de permis de chasse à l'ours noir, résidents et non-résidents, 1995-2012



Source : Ces chiffres ont été fournis par la Section de la faune du ministère des Ressources naturelles et des Forêts de l'Ontario. Les calculs de l'auteur sont basés sur le nombre total de permis vendus chaque saison ainsi que la valeur de chaque permis d'année en année.

Figure 5



Source : Ces chiffres ont été fournis par la Section de la faune du ministère des Ressources naturelles et des Forêts de l'Ontario.

avaient dépensé une somme combinée de 20,5 millions de dollars, soit presque 10 millions de moins que la dernière estimation disponible. Une enquête menée en 2000 révéla des résultats semblables, estimant que les résidents et les non-résidents avaient dépensé 6,1 millions et 15,5 millions de dollars respectivement, soit un total combiné de 21,6 millions de dollars (Backler et Graveline, 2003).

Lors de la plus récente Enquête postale provinciale (2002), on a trouvé que les chasseurs résidents avaient dépensé 8,8 millions de dollars sur la chasse à l'ours noir alors que les chasseurs non-résidents avaient dépensé plus que le double de ce montant, soit 18,1 millions de dollars. Sur une base par habitant, ceci se traduit en une moyenne de 864 \$ par chasseur résident et un énorme 2280 \$ par chasseur non-résident.¹¹ Comme résultat, alors que la participation à la chasse à l'ours en Ontario a augmenté considérablement parmi les chasseurs résidents depuis dix ans, ce sont les chasseurs non-résidents qui, historiquement, continuent d'être la clientèle la plus rentable à l'industrie du tourisme et des guides. Selon les tendances récentes, la popularité de la chasse à l'ours à l'automne a beaucoup augmenté parmi les résidents, et bien que ceux-ci ne contribuent pas à l'économie provinciale sur la même échelle

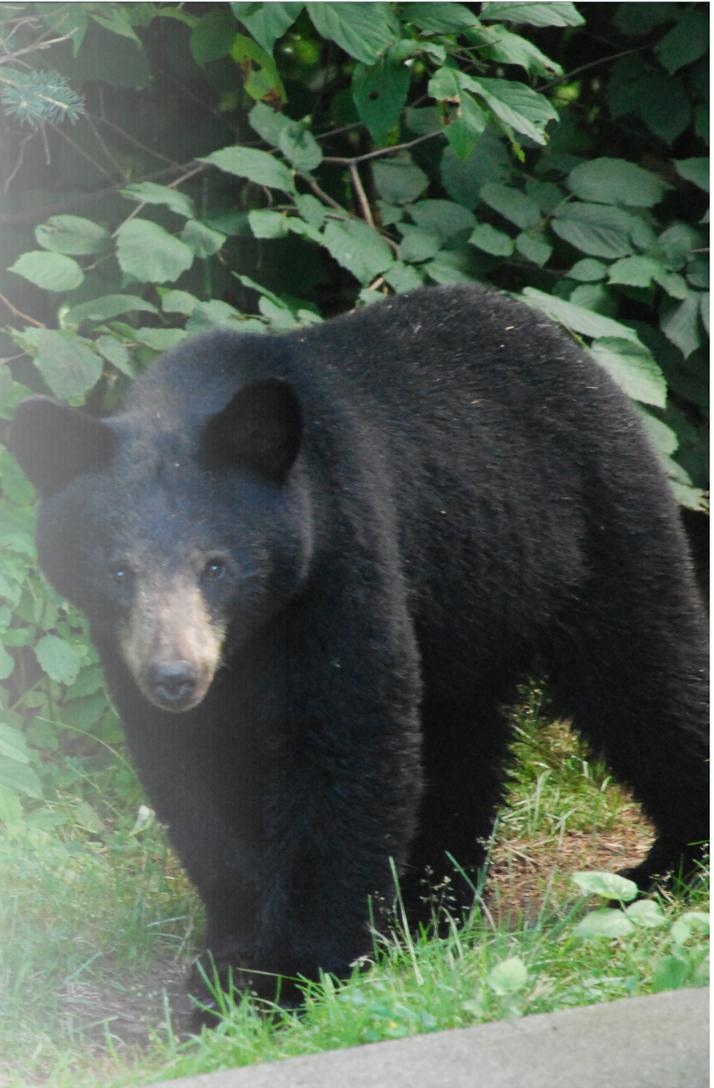
que les non-résidents, ils représentent tout de même un grand marché qui depuis 1998 a été inexploité. Compte tenu de l'apport commercial de longue date des non-résidents à la chasse du printemps et de l'automne, et d'un regain d'intérêt chez les résidents, il est probable qu'une chasse printanière ayant une composante non-résidente viendrait générer des revenus supplémentaires dans les millions de dollars pour la province.¹² Comme l'a noté récemment le Chronicle Journal, il pourrait s'agir d'un coup de pouce en devenir pour le tourisme [traduction] (« Tourism boost in the making ») (Chronicle-Journal, 12 août, 2015).

11 Les résultats de l'Enquête postale provinciale de 2002 ont été obtenus auprès de la section de la faune du ministère des Ressources naturelles et des Forêts de l'Ontario.

12 Tous les chiffres en dollars figurant dans ce paragraphe sont exprimés en dollars canadiens.

L'importance sociale des ours noirs

« L'opposition historique à la chasse printanière en Ontario démontre aussi que beaucoup de gens valorisent l'ours noir d'une perspective non économique. Pour plusieurs, cette importance sociale ne découle pas de ce que représente l'animal pour la chasse. Plutôt, l'ours noir est perçu comme une composante essentielle de l'écosystème ontarien et sa présence rehausse les expériences dans la nature sauvage. »



Au-delà de l'économie de la chasse à l'ours printanière, l'ours noir représente aussi une importance sociale pour la région. Pour les peuples autochtones, les ours noirs ont une très grande valeur à l'intérieur et à l'extérieur du domaine de la chasse. Bien que ce ne soient pas toutes les Premières Nations qui chassent l'ours noir, cet animal est vénéré partout et occupe généralement une place importante dans leur culture. Récemment, le philosophe Michael Pomedli a étudié l'importance de l'ours au peuple Anishnaabeg. Il suggère que les ours sont des figures remarquables remplies de signification occupant les sphères non seulement cérémoniales et symboliques, mais aussi de la médecine et du divin (Pomedli 2014). Les autochtones qui ont traditionnellement chassé les ours noirs l'ont souvent fait au début du printemps, car ils croyaient que c'était le meilleur moment pour les consommer et, comme les animaux étaient encore à proximité de leurs tanières, ils pouvaient mieux déterminer leur emplacement et augmenter leurs chances de succès (Rockwell, 1991). Aujourd'hui, les autochtones chassent toujours les ours au printemps, mais ceci varie d'une nation à l'autre, car certaines sociétés ne chassent jamais l'ours noir à cause de son importance à leur culture.

L'opposition historique à la chasse printanière en Ontario démontre aussi que beaucoup de gens valorisent l'ours noir d'une perspective non économique. Pour plusieurs, cette importance sociale ne découle pas de ce que représente l'animal pour la chasse. Plutôt, l'ours noir est perçu comme une composante essentielle de l'écosystème ontarien et sa présence rehausse les expériences dans la nature sauvage.

Il est important de se rappeler que les décisions de gestion de la faune, surtout celles liées à la chasse, ne se prennent pas en vase clos. Bien que l'ours noir comporte une valeur économique pour la province, il est nécessaire de prendre en considération l'impact plus large de ces politiques au-delà de la communauté des chasseurs. Plus de 13 millions de personnes habitent en Ontario, et bien que la grande majorité ne chasse pas, ils attribuent une valeur et une importance à l'ours noir de diverses façons. En tant que délégué principal de la province, le ministère des Ressources et des Forêts doit mettre en œuvre la politique qui va tirer la plus grande valeur des ressources naturelles, tout en assurant leur viabilité à long terme pour leur population très diverse.

Recommandations

Avant tout, le programme de gestion des ours noirs de l'Ontario doit adhérer aux principes directeurs énoncés dans la proposition de 2009 pour la gestion améliorée des ours noirs en Ontario: « Les ours noirs ont une valeur intrinsèque à l'intérieur de l'écosystème naturel et une valeur socio-économique positive lorsqu'ils sont gérés selon des principes d'utilisation durable » [traduction] (Framework, 2009). Quel que soit leur potentiel économique, les ours noirs doivent être gérés à perpétuité afin qu'ils demeurent une partie intégrante du riche patrimoine naturel de l'Ontario.

À partir des données disponibles, on recommande que le gouvernement ontarien mette en place une chasse à l'ours printanière ayant une composante non-résidente sur une base d'essai, car:

- Elle pourra générer des millions de dollars annuellement pour la province et serait un atout pour de nombreuses communautés nord-ontariennes possédant une forte industrie de pourvoirie.
- La population d'ours noirs en Ontario est assez robuste pour supporter des pressions de chasse supplémentaires. Le retour à la chasse printanière pour une durée indéterminée fournirait au Ministère davantage de souplesse pour étudier l'impact de la chasse et pour veiller à ce que celle-ci n'affecte pas négativement les populations locales d'ours noirs.
- La Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, le Québec, le Nouveau-Brunswick, et Terre-Neuve-et-Labrador offrent tous des possibilités de chasse à l'ours printanière.

Des garanties accrues et des initiatives éducatives, telles que proposées aux pages 10 et 11, peuvent être utilisées pour minimiser les résultats négatifs sur les ourses et leurs petits lors de la saison du printemps. Le gouvernement devrait aussi songer à relancer

« À partir des données disponibles, on recommande que le gouvernement ontarien mette en place une chasse à l'ours printanière ayant une composante non-résidente sur une base d'essai. »

le programme « Attention : Ours » comme initiative d'éducation et de sensibilisation, ce qui est aussi important pour la gestion de la récolte réglementée. L'éducation est un outil puissant et il est essentiel que le Ministère s'efforce de maintenir un cadre qui favorise la coexistence à long terme. En fournissant aux Ontariens les ressources nécessaires pour mieux comprendre et apprécier l'ours noir, ils seront mieux équipés pour coexister avec ce dernier partout dans le Nord. Le projet pilote du gouvernement a été implémenté sous la guise de la sécurité publique, ce qui suggère que les ours noirs devenaient de plus en plus menaçants pour les gens du Nord de l'Ontario. Les ours noirs sont grands, intelligents, puissants et potentiellement dangereux, mais l'association de la chasse printanière à la sécurité publique favorise une conception erronée de l'animal qui a des conséquences au-delà de la saison de chasse. Si la province a l'intention de mettre en œuvre une chasse printanière, elle devrait le faire dans le but de fournir des possibilités additionnelles de chasse récréative et de subsistance, ainsi que pour contribuer à l'économie de la province. Cette saison de chasse prospective ne devrait pas se substituer à une gestion plus complète, et le gouvernement devra reconnaître ceci avant de procéder.

Références

- Antweiler, Werner (2015). *PACIFIC Exchange Rate Service*. The University of British Columbia, Sauder School of Business. Repéré à <http://fx.sauder.ubc.ca/>
- Armstrong, Ted (2003, Jan. 21). « Black Bear Management in Ontario: Historical and Current Approaches. » Ontario Ministry of Natural Resources: Repéré à http://www.web2.mnr.gov.on.ca/mnr/ebr/nbrc/appendix_6.pdf
- Backler, Jennifer et Laurie Gravelines (2003, Mar.). « The Economic Impact of Bear Hunting in Ontario. » Repéré à http://www.web2.mnr.gov.on.ca/mnr/ebr/nbrc/appendix_21.pdf
- CBC (2014, May 1). « Evidence to support spring bear hunt lacking, biologist says. » Repéré à <http://www.cbc.ca/news/canada/sudbury/evidence-to-support-spring-bear-hunt-lacking-biologist-says-1.2628204>
- CBC (2015 Jan. 26). « Spring bear hunt pilot project numbers lower than expected. » Repéré à <http://www.cbc.ca/news/canada/sudbury/spring-bear-hunt-pilot-project-numbers-lower-than-expected-1.2931495>
- CBC (2015, May 1). « Northern Ontario lodges urge province to continue spring bear hunt. » Repéré à <http://www.cbc.ca/news/canada/sudbury/northern-ontario-lodges-urge-province-to-continue-spring-bear-hunt-1.3056034>
- The Chronicle-Journal Editorial (2015, Aug. 12). « Tourism boost in the making. » *The Chronicle-Journal*. Repéré à http://www.chroniclejournal.com/opinion/editorials/tourism-boost-in-the-making/article_2dabb156-406b-11e5-a702-07b3836eb692.html
- Commito, Mike (2015). « *Our society lacks consistently defined attitudes towards the black bear* »: The History of Black Bear Hunting and Management in Ontario, 1912-1987. PhD Dissertation: McMaster University.
- Coyle, Jim (2014, Jun. 14). « Is the spring bear hunt cruel or necessary? » *Toronto Star*. Repéré à http://www.thestar.com/news/insight/2014/06/14/a_bear_hunter_defends_ontarios_spring_bear_hun.html
- Girard, Daniel (1999, Jan. 16). « Outfitters slam ban on bear hunt. » *Toronto Star*, A2.
- Hamr, Josef et coll.. (2015). « Problem behavior of black bears (*Ursus americanus*) in central Ontario: the effects of hunting and natural food availability. » *Animal Biology* 65, 2: 151-161.
- Herrero, Stephen (1985). *Bear Attacks: Their Causes and Avoidance*. Edmonton: Hurtig.
- Kelly, Brian (1999, Jan. 28). « Chapeau-area outfitters unite to fight spring bear hunt ban. » *Daily Press*.
- Mackie, Richard (1999, Jan. 16). « Ontario ends spring bear hunt to protect vulnerable cubs. » *Globe and Mail*, A4.
- Moffatt, Mike (2010, Jun. 19). « Re-Writing History – the Canadian Dollar in the 1990s », *Worthwhile Canadian Initiative*. Repéré à http://worthwhile.typepad.com/worthwhile_canadian_initi/2010/06/rewriting-history-the-canadian-dollar-in-the-1990s.html
- Morrison, Ken P (1996). « Status of Black Bears Harvested in Wildlife Management Units 39, 41 and 42. » *Great Lakes – St. Lawrence Forest Science Development and Transfer Branch*. Toronto: Ontario Ministry of Natural Resources.
- Obbard, Martyn E. et coll. (2008). « Suspended baits: Can they help hunters distinguish male from female American black bears. » *Ursus* 19, 1: 33-42.
- Obbard, Martyn E. et coll. (2014). « Relationships among food availability, harvest, and human-bear conflict at landscape scales in Ontario, Canada. » *Ursus* 25, 2: 98-110.
- Ontario Federation of Anglers and Hunters (2015, Jun. 3). « OFAH calls for better black bear management. ». Repéré à <https://www.ofah.org/2015/06/ofah-calls-for-better-black-bear-management/>
- Ontario Ministry of Natural Resources (2009, Jun.). *Backgrounder on Black Bears in Ontario*. Peterborough: Ontario Ministry of Natural Resources.

- Ontario Ministry of Natural Resources (2009, Jun.). *Framework for Enhanced Black Bear Management in Ontario*. Peterborough: Ontario Ministry of Natural Resources.
- Ontario Ministry of Natural Resources (2013, Nov. 14). « Ontario Proposing a Black Bear Management Pilot in North. » Repéré à <http://news.ontario.ca/mnr/en/2013/11/ontario-proposing-a-black-bear-management-pilot-in-north.html>
- Pomedli, Michael (2014). *Living with Animals: Ojibwe Spirit Powers*. Toronto: University of Toronto Press.
- Poulin, Royal, John Knight, Martyn Obbard, and Glenn Witherspoon (2003, Aug. 28) Comité d'étude sur les ours nuisibles : Rapport et recommandations. Peterborough: Ontario Ministry of Natural Resources. Repéré à <http://www.ontla.on.ca/library/repository/mon/7000/10316665.pdf>
- Rockwell, David (1991). *Giving Voice to Bear: North American Indian Myths, Rituals, and Images of the Bear*. Niwot, CO: Roberts Rinehart Publishers.
- Romans, Ben (2014, Feb. 28). « Bob Barker Likens Canada Bear Hunt to « Legalized Slaughter. »" *Field and Stream*. Repéré à <http://www.fieldandstream.com/blogs/field-notes/2014/02/bob-barker-likens-canada-bear-hunt-legalized-slaughter>
- St. Pierre, Denis (1999, Mar. 5). « Compensation offer falls short for outfitters. » *Sudbury Star*.
- Steel, Jamie (2015, Jun. 8). « Federation of Anglers and Hunters calling for return of spring bear hunt. » Repéré à <http://www.mykawartha.com/news-story/5666220-federation-of-anglers-and-hunters-calling-for-return-of-spring-bear-hunt/>
- Taylor, Dave (2006). *Black Bears: A Natural History*. Markham, ON: Fitzhenry & Whiteside.
- Van Tighem, Kevin (2013). *Bears: Without Fear*. Victoria: Rocky Mountain Books.
- Walkom, Thomas (2014, Mar. 7). « Ontario's politically convenient plan to revive spring bear hunt. » *Toronto Star*. Repéré à http://www.thestar.com/news/canada/2014/03/07/ontarios_politically_convenient_plan_to_revive_the_spring_bear_hunt_walkom.html

Qui nous sommes

À l'interne, l'Institut des politiques du Nord cherche à être aussi « dégraissé » que possible, une grande partie du travail étant confié par contrat à des experts dans les domaines à l'étude. Cette approche permet d'éviter les risques associés aux groupes de réflexion et aux gros organismes bureaucratiques. Elle donne aussi à l'Institut des politiques du Nord davantage de souplesse dans un large éventail d'enjeux, pendant le renforcement de l'expertise maison et régionale, par l'appariement de jeunes cerveaux lors de placements temporaires et de travaux spécifiques sur des projets, et ce, avec des experts talentueux qui peuvent les guider et les encadrer.

Certains des acteurs clés dans ce modèle et leurs rôles se trouvent ci-dessous :

Conseil d'administration : Le conseil d'administration détermine l'orientation stratégique de l'Institut des politiques du Nord. Les administrateurs font partie de comités opérationnels s'occupant de finance, de collecte de fonds et de gouvernance; collectivement, le conseil demande au chef de la direction de rendre des comptes au regard des objectifs de nos objectifs du plan stratégique. La responsabilité principale du conseil est de protéger et de promouvoir les intérêts, la réputation et l'envergure de l'Institut des politiques du Nord.

Chef de la direction : recommande des orientations stratégiques, élabore des plans et processus, assure et répartit les ressources aux fins déterminées.

Conseil consultatif : groupe de personnes engagées et qui s'intéressent à aider l'Institut des politiques du Nord mais non à le diriger. Chefs de files dans leurs domaines, ils guident l'orientation stratégique et y apportent une contribution; ils font de même en communication ainsi que pour les chercheurs ou personnes-ressources de la collectivité élargie. Ils sont pour de l'Institut des politiques du Nord une « source de plus mûre réflexion » sur l'orientation et les tactiques organisationnelles globales.

Conseil consultatif pour la recherche : groupe de chercheurs universitaires qui guide et apporte une contribution en matière d'orientations potentielles de la recherche, de rédacteurs possibles, d'ébauches d'études et de commentaires. C'est le « lien officiel » avec le monde universitaire.

Évaluateurs-homologues : personnes qui veillent à ce que les articles spécifiques soient factuels, pertinents et publiables.

Rédacteurs et chercheurs associés : personnes qui offrent, au besoin, une expertise indépendante dans des domaines spécifiques de la politique.

Tables rondes et outils permanents de consultation – (grand public, intervenants gouvernementaux et communautaires) : moyens qui assurent que l'Institut des politiques du Nord demeure sensible à la collectivité, puis reflète les priorités de CELLE-CI et ses préoccupations lors de la sélection des projets.

Pour vous tenir au fait ou pour participer, veuillez communiquer avec nous :

1 (807) 343-8956 info@northernpolicy.ca www.northernpolicy.ca  @northernpolicy

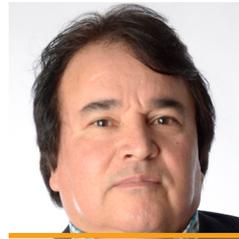
Conseil d'administration



Ron Arnold



Pierre Bélanger



Martin Bayer



Thérèse Bergeron-Hopson



Dr. Harley d'Entremont



Dominic Giroux



Jean Paul Gladu



Dr. George C. Macey



Dawn Madahbee



Hal J. McGonigal



Doug Murray



Madge Richardson



Ray Riley



Brian Tucker

Chef de la direction



Charles Cirtwill

Conseil consultatif pour la recherche

Dr. John Allison
Dr. Randy Battochio
Dr. Stephen Blank
Dr. Robert Campbell
Dr. Iain Davidson-Hunt
Jonathan Dewar
Dr. Livio Di Matteo

Dr. Morley Gunderson
Dr. Anne-Marie Mawhiney
Leata Ann Rigg
S. Brenda Small
J.D. Snyder
Dr. Lindsay Tedds

Counseil consultatif

Barbara Courte Elinesky
Brian Davey
Tony Dean
Don Drummond
John Fior
Ronald Garbutt
Peter Goring
Frank Kallonen
Duke Peltier
Kathryn Poling
Peter Politis

NORTHERN
POLICY INSTITUTE

INSTITUT DES POLITIQUES
DU NORD

northernpolicy.ca